

# LA RECUPERATION DES EAUX PLUVIALES

## Les systèmes de récupération des eaux pluviales sont des réservoirs, qui permettent la collecte des eaux pluviales de toiture.

La réglementation est définie par l'arrêté du 21 août 2008 relatif à la récupération de l'eau de pluie et à son usage à l'intérieur et à l'extérieur des bâtiments. L'eau de pluie peut être récupérée pour un usage personnel, hors consommation alimentaire.



➤ Récupérateurs hors sol

➤ Réservoirs enterrés

Méthodes de gestion des eaux pluviales / présentation des ouvrages. Grand Lyon la métropole 2022

### USAGE INTÉRIEUR

À l'intérieur du logement, le particulier peut utiliser l'eau de pluie uniquement pour les cas suivants :

- Remplir la chasse d'eau des WC
- Laver les sols
- Laver du linge, à condition d'utiliser un dispositif de traitement de l'eau assurant notamment une désinfection.

Attention : il est interdit d'utiliser à l'intérieur du logement l'eau de pluie qui a ruisselé sur un toit contenant de l'amiante-ciment ou du plomb.

### USAGE EXTÉRIEUR

Le particulier peut utiliser l'eau de pluie librement à l'extérieur du logement, notamment pour arroser le jardin ou nettoyer la voiture. Les usages interdits de l'eau de pluie sont notamment : la boisson, la préparation des aliments, le lavage de la vaisselle et l'hygiène corporelle.

Si l'équipement est raccordé au réseau d'assainissement collectif (c'est le cas si l'eau de pluie récupérée est utilisée à l'intérieur du logement), le dispositif doit être déclaré en mairie au service en charge de l'assainissement.

### CARACTÉRISTIQUE DE LA CUVE

Il convient de vérifier avant de mettre en service son installation que les règles suivantes sont bien respectées :

- Les cuves ayant servi à un autre usage que le stockage de l'eau de pluie sont déconseillées ; Une cuve réhabilitée doit présenter les mêmes équipements et la même sécurité d'utilisation qu'une cuve neuve.
- L'eau de pluie doit être collectée à l'aval de toitures inaccessibles.
- Une cuve de stockage doit présenter au minimum les garanties suivantes :

- > Matériaux des parois intérieures inertes vis-à-vis de l'eau de pluie tels que béton, polyéthylène, polyester renforcé, verre et aciers revêtus ;
- > Aération munie de grille anti-moustiques de maille de 1mm au maximum ;
- > Facilement accessible pour le nettoyage ;
- > Fermeture par un accès sécurisé ;
- > Dispositif assurant l'arrivée de l'eau de pluie dans la cuve ;
- > Équipée d'un trop-plein dont la section absorbe la totalité du débit maximum d'alimentation de la cuve et d'un dispositif permettant d'éviter l'entrée des insectes ou petits animaux à l'intérieur de la cuve ;
- > Clapet anti-retour en cas de raccordement du trop-plein au réseau d'évacuation des eaux usées (recommandé quel que soit le mode d'évacuation).

### DIMENSIONNEMENT DU SYSTÈME DE RÉCUPÉRATION

Le volume du récupérateur d'eau dépend du volume d'eau qui peut être collecté par la toiture et des usages envisagés avec l'eau recueillie. Pour évaluer la quantité d'eau qui peut être récupérée, il est possible de multiplier la surface de la toiture (en m<sup>2</sup>) du bâtiment sur lequel la gouttière est installée par la pluviométrie locale (en mm/jour). La surface de toiture correspond à peu près à la surface du bâtiment (au sol). La pluviométrie à prendre en compte est variable selon la région.

Par exemple à Angers (source AngersLoire Métropole), la station de Beaucouzéc recense en moyenne 7,4 mm par jour en 2023. Sur la base de la pluviométrie moyenne en Maine-et-Loire, le volume minimum conseillé pour le récupérateur est :

- 200 litres pour une surface déconnectée de 5 m<sup>2</sup>
- 400 litres pour une surface déconnectée de 10 m<sup>2</sup>
- 600 litres pour une surface déconnectée de 15 m<sup>2</sup>
- 800 litres pour une surface déconnectée de 20 m<sup>2</sup>
- 1000 litres pour une surface déconnectée de 25 m<sup>2</sup>
- 1200 litres pour une surface déconnectée de 30 m<sup>2</sup>

#### Bon à savoir

L'article 49 de la loi sur l'eau et les milieux aquatiques du 30 décembre 2006 a introduit un crédit d'impôt relatif au coût des équipements de récupération et de traitement de l'eau de pluie.

### POINTS DE VIGILANCE

Les toitures bitumineuses peuvent libérer des polluants et sont donc à éviter pour la récupération des eaux pluviales.

Sans fermeture, la cuve peut représenter un danger pour les usagers et la microfaune qui peut tomber à l'intérieur et s'y noyer.

En cas de déconnexion totale de la gouttière du réseau d'eau pluvial, il convient d'évacuer le trop-plein de la cuve directement dans la pelouse, dans un massif paysager ou un espace végétalisé. Il est recommandé d'éloigner l'écoulement d'au moins un mètre du bâtiment. Cette distance peut varier en fonction de la pente du terrain.

Dans le cas d'utilisation de l'eau de pluie à l'intérieur de l'habitation pour les toilettes par exemple, l'appoint en eau du système de distribution depuis le réseau de distribution d'eau potable doit être assuré par un système de déconnexion totale. La garde d'air doit être visible.

L'ajout de produit antigel dans les systèmes de récupération d'eau pluviale est interdit.

### ENTRETIEN ANNUEL

- Nettoyage des filtres.
- Vidange, nettoyage et désinfection de la cuve.
- Manoeuvre de vannes et de robinet de soutirage.

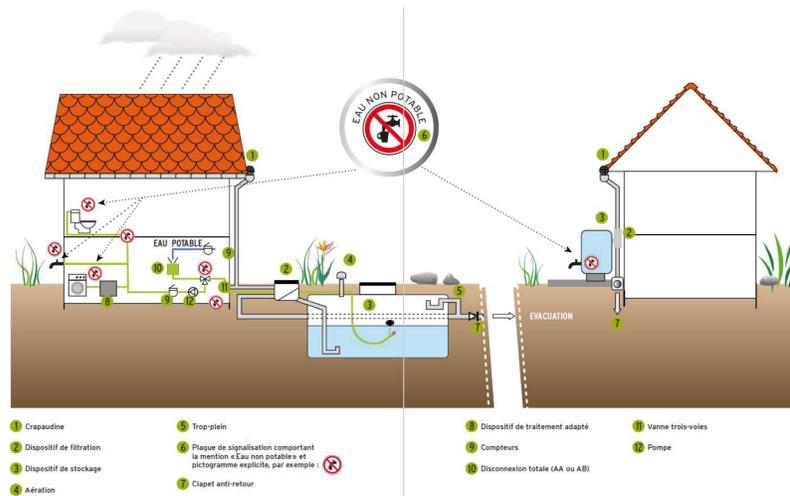


Retrouvez toutes les informations sur les Mini-jardins du Cœur Végétal sur l'app Destination Angers Events <https://eventsapp.destination-angers.com/>

Disponible également sur :

5 Comment laisser la nature réintroduire une touche de sauvagerie au jardin ?

**Jardin faunistique**

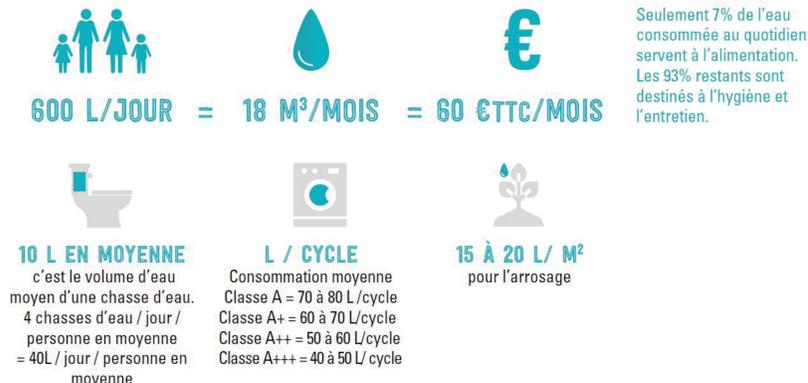


Systèmes d'utilisation de l'eau de pluie dans le bâtiment - Règles et bonnes pratiques à l'attention des installateurs. Direction générale de l'Aménagement, du Logement et de la Nature, 2009



Les usages de l'eau de pluie

### Évaluation des besoins



Méthodes de gestion des eaux pluviales / présentation des ouvrages. Grand Lyon Métropole 2022



### POUR ALLER PLUS LOIN

Au-delà des cuves et récupérateurs d'eau pluviales, la gestion intégrée des eaux pluviales permet de favoriser le cycle naturel de l'eau en privilégiant l'infiltration et en limitant les problèmes d'inondation. Cette approche vertueuse est très réglementée et tous les projets d'aménagement doivent se conformer aux réglementations locales en vigueur, stipulées notamment dans les Plans Locaux d'Urbanisme et les zonages pluviaux.